

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 3 BRUMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 24 OCTOBRE 1796, vieux style.)

DICERE VERUM QUID VERAT ?

Nom des plénipotentiaires du gouvernement anglais arrivés à Paris. — Détails sur les incursions des autrichiens dans la ci-devant Alsace. — Débats du parlement d'Angleterre qui a accordé des fonds pour entretenir cent vingt mille hommes pour le service de mer. — Résolution prise par le conseil des cinq-cents concernant les fonds qui doivent pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires. — Rapport sur la condamnation d'un des auteurs de l'assassin du courrier de la maille de Lyon.

Mandat 4 6

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n. 42. Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

NOUVELLES DIVERSES.

ITALIE.

Lombardie vénitienne, le 28 septembre.

Les feuilles publiques de nos contrées sont fort stériles depuis quelques jours, parce qu'il ne s'y est passé presque aucun fait d'armes. Le jour sous lequel elles ont représenté les événemens précédens, est peu conforme aux rapports que nous recevons de toutes parts sur les opérations de l'armée impériale. A en croire ces rapports, Wurmser n'a point été chassé dans Mantoue; mais il a voulu y pénétrer pour se joindre à la garnison de cette place, et a exécuté ce dessein, malgré les puissans obstacles que lui opposoit l'ennemi. Il est vrai qu'un corps de 600 hommes, qui couvrait son arrière-garde, a été fait prisonnier, mais seulement après s'être long-tems défendu et avoir tué 1800 hommes aux français. Nous apprenons aussi que la garnison, ou plutôt l'armée impériale stationnée à Mantoue, forte de 28 à 30 mille hommes, harasse sans cesse les républicains, et que ceux-ci ont dû abandonner plusieurs postes importants, dont il ne s'étoient emparés qu'en y sacrifiant un grand nombre d'hommes. Le 23 de ce mois, 8 mille autrichiens, la plupart cavalerie, ont fait une nouvelle attaque sur les français, auxquels ils ont tué beaucoup de monde et pris 4 à 5 mille hommes. L'armée autrichienne ne cesse d'ailleurs de recevoir des renforts, qui lui viennent du Frioul et du Tirol septentrional. La retraite du général Moreau pourra permettre aux autrichiens d'envoyer d'autres de la Bavière, d'où en effet 14 mille hommes sont déjà arrivés dans le Tirol.

Des 18 mille hommes, qu'on annonçoit avoir été pris par les français dans les premiers jours de ce mois, il n'est passé à Milan que trois transports d'environ 1600 hommes chacun, qu'on a fait partir pour Nice, escortés par des détachemens de la garde nationale soldée de Milan. Un de ces transports s'est dispersé sur la route, et

quatre cents des hommes qui le composoient ont pris service pour l'Espagne. — L'argenterie des églises de toutes les villes de la Lombardie, a été mise en réquisition. On a de même enlevé et vendu les églises de Pavie.

Côme, 2 octobre.

Plusieurs personnes distinguées, arrivées de Milan, confirment les nouvelles que nous avons déjà reçues de cette ville, savoir que Mantoue est entièrement libre. Dans une des actions qui ont eu lieu dernièrement, le général Buonaparte a été blessé légèrement au bras. Du reste, les officiers et soldats français paroissent entièrement rebutés de toutes les entreprises inutiles qui ont été faites contre Mantoue. D'autres avis annoncent que les allemands sont déjà devant Crémone.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 14 octobre (25 vendémiaire.)

La chambre se forme en comité de subsides.

M. Pybus: Quelques vœux que nous formions pour que les négociations ouvertes aient une heureuse issue et conduisent à une paix honorable, nous devons sentir en même-tems la nécessité de nous mettre dans un état de défense respectable et nous préparer à soutenir l'alternative de la guerre. En conséquence, ma motion est qu'il soit employé 120,000 mille hommes pour le service de mer dans l'année 1797, y compris vingt mille matelots, et qu'il soit fait un fonds de quatre livres par mois, et pour treize mois à raison de chaque homme.

Le général Tarleton prend la parole. Il annonce qu'il est loin de s'opposer à aucune mesure qui ait pour but de mettre les forces maritimes de l'Angleterre sur un pied respectable. Personne ne voit avec plus de satisfaction la supériorité qu'elles déploient, et les succès qui l'ont distinguée dans le cours de la guerre; tous les amis de la constitution doivent s'en applaudir, parce que la puissance navale de l'Angleterre est son plus ferme rempart. Cependant en sa qualité de représentant d'une des plus grandes villes de commerce, il ne peut s'empêcher d'exposer à l'autre côté de la chambre quelques inquiétudes sur lesquelles il désire être éclairci. Il est dit dans le discours de sa majesté, que pendant la plus grande partie de l'année les flottes de l'ennemi ont été bloquées dans leurs ports, et cela doit avoir été d'après les forces na-

vales immenses qui ont été mises à la disposition des ministres, comment donc se fait-il que Pescaire de Pamiral Richery ait pu sortir de Cadix? Peut-être pourroit-on répondre à cette question en la motivant sur la situation critique qui existoit entre l'Angleterre et l'Espagne, à cette époque, et qui auroit pu engager les ministres à risquer les dangers de la destination de Richery, plutôt que de s'exposer à une rupture avec l'Espagne en empêchant la sortie; dans cette circonstance délicate la conduite des ministres pouvoit être sage, mais l'opinant désire qu'on s'explique sans détour sur une autre point.

Les ministres ont-ils reçu des nouvelles officielles des ravages et de la destruction exercée par l'ennemi sur différentes possessions de l'Angleterre, et en particulier sur les établissemens de Terre-Neuve? On disoit aussi que les anglais avoient fait une perte considérable par la prise d'un convoi de Québec: on attendoit encore un convoi plus considérable que celui-là, si pouvoit éprouver le même sort. L'orateur désire connoître si les ministres ont pris des précautions pour l'en préserver, s'ils ont envoyé des forces à Terre-Neuve pour s'opposer aux dessein de l'ennemi, ou s'ils s'en rapportent uniquement pour la défense de cette place, aux obstacles que la saison peut présenter aux tentatives ennemies.

M. Rybus dit que le gouvernement a en effet reçu des nouvelles officielles qui annoncent que l'ennemi s'est montré sur les côtes de Terre-Neuve, et y a commis quelques dégâts; mais il a des raisons de penser qu'il a dû s'éloigner de ces parages.

Les deux résolutions sont mises aux voix et adoptées, et il est arrêté que le rapport en sera fait à la chambre lundi prochain.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, 25 vendémiaire. Le quartier-général de l'armée de Rhin et Moselle a été transporté hier de Rheinfelden à Loerrach. Celui de Parchisac. Charles étoit encore hier à Offembourg. La rivière de Kinzig ayant débordé tout-à-coup, les avant-gardes de notre armée ont couru le plus grand danger; on assure cependant que personne n'a péri dans cette inondation, au moyen de laquelle nous nous trouvons en ce moment séparés de l'ennemi par une espèce de mer assez étendue. Un corps d'ennemis s'est encore transporté hier sur Wissembourg; les portes en ont été fermées à tems, et la garde nationale s'est portée sur les remparts. On leur cria: *Qui vive?* Ils répondirent: *France.* — *Qu'irégiment?* Ils firent pour lors une décharge générale, et à laquelle on répondit de la même manière, et les ennemis se retirèrent. Hier, toute la journée, on entendit ici une forte canonnade qu'on a jugé devoir avoir lieu dans les environs de Fribourg. Il paroît que les généraux Petrasch et Nauendorf auront voulu opérer leur jonction avec le prince Charles, et que les français auront cherché à les en empêcher.

Du 26. La garde nationale de Weissenbourg, 25 hussards et une troupe de villageois se sont mis à la poursuite des ennemis, qui n'ont pas jugé à propos de les attendre. Le nombre d'ennemis qui se sont portés sur la rive gauche du Rhin, est plus considérable qu'on ne le croyoit; voici un extrait de la lettre de Mannheim, en date du 3 octobre, qui le prouve: « La nuit dernière » une colonne de 10 mille hommes, sous les ordres » du général Hotze, a passé ici le Rhin pour se porter

(2)

sur Spire et Germersheim. Un train considérable » d'artillerie et de munition a suivi ce matin la même » destination. » Une autre lettre datée du 6, mande que les autrichiens sont parvenus à occuper Spire et Germersheim; que n'ayant rencontré aucun français sur la rive gauche, ils se portent sur Landau. D'après cela il est à présumer que ce ne sont pas seulement des petits incursions, comme on le supposoit d'abord, mais bien une expédition dans toutes les règles qui a été confiée au général Hotze. On sait que 800 hommes ennemis et deux escadrons de hussards de Szeckler ont encore passé le Rhin, le 6 octobre, pour se joindre au corps parti hier pour l'expédition du général Hotze.

Cologne, 25 vendémiaire. Les autrichiens qui occupent les bords de la Sieg, se sont repliés cette nuit. Les avant-postes français ont pris leur place.

P A R I S, 2 brumaire.

L'envoyé d'Angleterre en France, le lord Malmesbury, a débarqué le 27 à Calais. Sa suite est de 12 personnes. Deux de ses secrétaires de légation étoient à Paris le 29. L'un est le lord Levenson Gower l'autre M. Ellis; les deux autres secrétaires sont MM. Talbots et Rosse; ils doivent tous être dans ce moment à Paris; ils sont logés chez le restaurateur Méot, et devant hôtel d'Argenson.

La loi du 3 brumaire est jugée; la discussion l'a tellement flétrie qu'il n'est plus possible de la soutenir sur fouler aux pieds toute pudeur; ceux qui l'ont combattue ont montré sur leurs adversaires tant de supériorité, et fait sur les tribunes une telle impression, que qu'on qu'elles fussent composées en général de partis-ans cette loi, personne n'osoit plus, hier, s'en déclarer champion. Les raisons des orateurs qui ont parlé pour elle ont semblé si misérables, si ridicules, si contraires à l'équité, au bon sens, au droit commun, et à la chartre constitutionnelle que les débris de la montagne qui vouloient maintenir cette loi, en ont été confus et humiliés. Riou, que son rapport condamne au supplice de se voir déchiqueté pièce à pièce, et d'être depuis huit jours sous un déluge de feu qui pleut sur lui de tout côté, commence à inspirer une sorte de compassion. Il faut mettre fin à son tourment, et finir cette discussion: il seroit heureux qu'elle pût se terminer par un appel nominal afin que la nation connoisse bien clairement quels sont ceux de ses représentans qui justifient sa confiance.

Le Rédacteur, voyant les amis de la loi du 3 brumaire aux abois, vient aujourd'hui à leurs secours: il cite dans sa feuille ministérielle, des lettres interceptées à Nismes dans lesquelles on parle affirmativement du rapport de la loi du 3 brumaire, du bien que ce rapport doit faire au parti royaliste; on y prévoit le cas où ces lettres pourroient être interceptées, et on dit qu'elles sont conçues de manière à être mises sur le compte des terroristes; elles sont écrites par un émigré qui aspire à se faire rayé.

Des lettres où l'on ne s'entretient que de royalisme sur le compte des terroristes! tout cela est si bête, si usé, si long, que nous pouvons assurer que c'est un commanqué. Personne ne lira ces prétendues lettres, qui sont à-peu-près inintelligibles: ce qu'il y a de plaisant, c'est que le Rédacteur prétend que « la bonne composition » sition des corps administratifs a été depuis l'établissement

ment d
n gouvern
s tueux.

L'arrest
phiques;
ration qu
croit que
faire pitié
à la fin d
mesquine
parti qu'e
dispenser
suite de ce
mal-adress
en disant
de trouver
trations, c
efforts pou
payer des

Nous av
deux chos
On a dit d
deux milli
perdi 700
conséquen

D'une a
liard pour
ou extrao

Un mill
de 18 cent

Un gouv
sente anné
l'état? Les
de la circu

La comp
nous aide
plus riche
commissio
en suppos
coffres, il

raire circu
prouvé par
sortes de p
actions de
treprises,
calation.

poussés à
qu'ils arrac
n'étoit poin
nement ré
masse, par
trémis du
au centre,
ce qu'on ap
lieu du qua
misié des

Nous cro
vernement
qu'il régit,

ment de la constitution, un des principaux soins du gouvernement; et que ses soins n'ont pas été infructueux. *Risum teneatis.* »

L'arrestation du porteur de ces dépêches hiéroglyphiques, ses lettres qu'il portoit décachetées, sa déclaration que c'est un piège qu'on lui a tendu, et qu'il croit que ce qu'il porte est suspect, tout cela est fagoté à faire pitié, même à la montagne: cet incident qui arrive à la fin de la discussion, est une ruse si grossière, si mesquine, si triviale, si dénuée, qu'elle doit déplaire au parti qu'elle paroît servir. Le Rédacteur peut donc se dispenser de remplir sa feuille fastidieuse de l'inutile suite de ces lettres stupides: cela ne prendra pas; il a la maladresse de découvrir tout à fait le bout de l'oreille, en disant que l'un des plus vifs desirs des émigrés seroit de trouver des relations et des appuis dans les administrations, et qu'ils réunissent dans ce moment tous leurs efforts pour y réussir. En vérité, ce n'est pas la peine de payer des gens si mal-adroits!

Nous avons entendu dans une des dernières séances, deux choses qui nous paroissent difficiles à concilier. On a dit d'une part que nous avions sous la monarchie deux milliards et demi de numéraire; que nous avions perdu 700 millions depuis qu'elle n'est plus; que par conséquent il nous reste 18 cents millions.

D'une autre part: on a établi qu'il nous falloit un milliard pour les dépenses de l'année courante, ordinaires ou extraordinaires.

Un milliard forme bien exactement les 5 neuvièmes de 18 cents millions.

Un gouvernement quelconque peut-il pomper en une seule année les 5 neuvièmes du numéraire existant dans l'état? Les 4 neuvièmes restans suffiroient-ils au besoin de la circulation?

La comparaison tirée des dépenses de l'ancien régime, nous aidera à résoudre ce problème. Cet ancien régime plus riche que le nôtre, avoit, dit le rapporteur de la commission des finances, environ 2 milliards et demi: en supposant qu'il entrât 600 millions par an dans ses coffres, il ne recevoit pas tout-à-fait le quart du numéraire circulant. Et cependant on convient, et il a été prouvé par la nécessité où l'on a été d'émettre différentes sortes de papiers, comme billets de la caisse d'escompte, actions de la compagnie des Indes, et de différentes entreprises, que le métal existant ne suffisoit pas à la circulation. On convient encore que les impôts étoient poussés à tout le moins aussi loin qu'ils devoient aller; qu'ils arrachèrent à la circulation trop de numéraire. On n'étoit point rassuré par la considération que le gouvernement répandoit en détail tout ce qu'il aspirait en masse, parce que ce numéraire retiré en partie des extrémités du royaume, se répandoit plus abondamment au centre, ce qui peu à peu appauvrissoit et desséchoit ce qu'on appelloit la province. Que sera-ce donc, si au lieu du quart, on attire dans le trésor public plus de la moitié des espèces monnoies?

Nous croyons être en droit de conclure qu'aucun gouvernement ne peut, sans s'affaïsser et sans écraser l'état qu'il régit, faire entrer dans ses coffres la moitié, encore

moins par conséquent les 9 cinquièmes du métal qui circule.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2.

L'administration municipale du onzième arrondissement du canton de Paris demande que la délivrance des patentes soit confiée aux administrations municipales. Renvoyé à une commission spéciale.

Gauthier du Calvados, par motion d'ordre, rappelle la disposition de la loi du 28 fructidor, en ce qu'elle veut que chaque mois les places soient tirées au sort, et que chaque membre conserve celle qui lui est échue: cette disposition, dit-il, est de la plus haute importance, car elle tend à faire disparaître et la montagne et la plaine; cependant elle est constamment violée: ce n'est pas tout; chaque jour vous entendez proclamer qu'il faut avoir pour la constitution le respect religieux, qu'il faut verser, pour son maintien, jusqu'à la dernière goutte de son sang, et cependant on n'a pas encore exécuté l'article qui porte expressément que chaque membre du corps législatif sera revêtu de son costume. Je demande qu'il soit enfin observé, et que, dès demain, il soit donné ordre de ne laisser entrer aucun représentant sans qu'il soit revêtu de ses marques distinctives.

Bien répond que la pénurie des fonds a empêché jusqu'ici de donner aux représentans du peuple le costume qu'ils doivent porter, et quant aux places, il observe que la salle actuelle est si mal construite, que beaucoup de membres cherchent à se rapprocher de la tribune, parce qu'ils ne peuvent entendre du lieu où lesort les a placés.

Gauthier n'en insiste pas moins pour la proposition, parce qu'elle lui paroît propre à empêcher la renaissance des partis, en ne laissant pas les hommes de la même opinion s'asseoir constamment à côté les uns des autres, et à maintenir la dignité du corps législatif en ordonnant à chacun de ses membres de se revêtir de son costume.

Après quelques débats, la proposition est mise aux voix et adoptée.

L'affaire du nommé Couriol, prévenu de l'assassinat du courrier de Lyon, avoit donné lieu à un message du directoire au conseil: la commission chargée de l'examiner présente aujourd'hui son rapport. Voici les faits: Couriol arrêté comme prévenu de l'assassinat, a été traduit, avec un autre individu nommé Lesurgues, devant le tribunal criminel de la Seine; tous deux ont été déclarés coupables par le jury, et comme tels condamnés à la peine de mort; Lesurgues s'est pourvu en cassation, mais ce tribunal a confirmé le jugement qu'il a trouvé conforme aux loix.

Alors Couriol a déclaré que Lesurgues n'étoit pas son complice, qu'il ne l'avoit vu qu'une fois, et qu'il avoit été condamné pour un autre à cause de sa ressemblance frappante avec un individu dont le signalement avoit été donné par les témoins.

La crainte de laisser périr un innocent a donc porté le directoire à référer de cette affaire au corps législatif; mais quelle foi doit-on ajouter à la déclaration de Couriol qui décharge Lesurgues?

Siméon, rapporteur de la commission, fait remar-

(4)

quer combien il seroit facile avec de pareilles déclarations de sauver de véritables coupables, puisqu'un condamné peut avoir assez de générosité pour chercher à dérober son complice à la mort, et qu'on peut d'ailleurs obtenir de lui cette déclaration à l'aide d'une somme d'argent qu'on assureroit à sa famille; cependant cette observation n'a pas paru à la commission devoir suffire, elle a examiné toutes les pièces de la procédure, elle y a reconnu qu'il y avoit identité réelle entre Lesurgues et l'individu signalé par les témoins.

D'après ces considérations, Siméon propose de passer à l'ordre du jour. Le conseil ordonne l'ajournement du projet.

Guyton-Morveau reproduit à la discussion le projet de résolution sur les fonds à faire pour l'an 5; après quelques débats, il est adopté: en voici les dispositions principales.

1. Il sera fait pour le service de l'an 5, un fonds de 460 millions de francs, valeur métallique, affecté aux dépenses fixes.

Et un fonds de 550 millions même valeur, affecté aux dépenses extraordinaires de la guerre.

2. Les dépenses fixes seront prises en entier sur le produit des contributions de l'an 3.

3. Les fonds extraordinaires sont affectés sur l'arrière des contributions sur les revenus des domaines nationaux et des forêts nationales; et pour compléter la somme de 550 millions en valeur disponible, il sera vendu une quantité suffisante de domaines nationaux.

4. La contribution foncière de l'an 5 est fixée à 250 millions en principal, à répartir sur les 98 départemens situés en Europe.

La contribution personnelle et somptuaire pour la même année, est fixée à 50 millions, à répartir sur tous les habitans du même territoire.

Julien Souhait s'élève contre cet article. Il trouve les 250 millions de contributions foncières insuffisans, et pense que la Belgique seule pourroit en fournir 100 millions.

Rouyer combat cette assertion, comme exagérée, et fait sentir que la justice exige que la contribution pèse, non sur quelques départemens, mais sur la république entière et d'une manière égale.

Portier (de l'Oise) se joint à Rouyer. L'ancienne contribution de la Belgique, dit-il, se montoit à 6 millions de florins, ce qui fait à peu près 30 millions de notre monnaie; il est vrai qu'alors on n'y comprenoit pas le département de Loure, dont Liège est le chef-lieu, et celui de la Meuse-Inférieure, dont Maëstricht est le siège; mais qu'on y réunisse leurs produits, et l'on verra que l'on est encore bien éloigné des 100 millions auxquels on voudroit porter la contribution de ces contrées. J'observe au surplus que ces départemens paient encore la contribution comme elle y étoit établie par l'empereur, et qu'ils supportent en outre les patentes, l'emprunt forcé, les droits de timbre et d'enregistrement. Loin de nous donc la proposition de les surcharger de nouveau; ce que la justice réclame, c'est que nous les assimilions au reste de la république, et que les impositions y soient réparties

d'après le même mode, et j'annonce que la commission des finances, à laquelle j'ai remis à cet effet les états les plus circonstanciés, s'occupe de ce travail.

On réclame alors l'ordre du jour sur la proposition de Julien Souhait, et il est adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 2 brumaire.

Les nouveaux secrétaires sont: Kervalegan, Viennet, Fourcroi et Lepeige.

Organe d'une commission, Lafond-Ladebat fait un rapport sur la résolution qui met à la disposition du ministre de la police-générale une somme d'un million trois cent mille livres, et la fait approuver à cause de l'importance du service.

Sur le rapport de Lebrun, on approuve une résolution qui accorde 275 mille livres au ministre de la justice.

Le conseil approuve une résolution qui relève d'une déchéance le citoyen la Noe qui n'avoit pu produire ses titres, dans le délai prescrit, à cause d'une erreur de bureau.

Plusieurs résolutions sont renvoyées à des commissions spéciales; de ce nombre est celle relative aux pièces de cinq centimes, d'une et deux décimes, sur laquelle on présentera demain un rapport.

ANNONCE.

Manuel du naturaliste, ouvrage utile aux voyageurs, et à ceux qui visitent les cabinets d'histoire naturelle et de curiosité, par M. D..., seconde édition revue, corrigée et considérablement augmentée, avec 8 figures. A Paris, chez Rémond, libraire, rue des Grands-Augustins, n. 24, quartier S. André des Arts; et chez H. Neuville, commissionnaire et libraire, rue des Grands-Augustins, n. 31, près le quai de la Vallée. 4 vol. in-8°. Prix, 15 liv., et franc de port, 21 liv.

L'avidité avec laquelle les contrefacteurs se sont jetés sur cet ouvrage, et en ont multiplié les éditions furtives suffiroit pour attester l'estime générale que lui accordent le goût décidé du public. Toutes ces éditions, autres que celle dédiée à M. Buffon, en 1770, ont été faites à l'insu des deux amis qui concoururent à sa rédaction, et à celle du dictionnaire de l'industrie (1). L'un des deux auteurs M. Macquer, cousin de l'académicien, fut enlevé aux lettres et à l'amitié, en 1782; et le survivant, M. D... semble avoir redoublé de zèle et d'activité pour perfectionner le dictionnaire et le manuel du naturaliste. Le manuel du naturaliste est sous la forme de dictionnaire. On trouvera dans cette seconde édition un grand nombre d'articles de la première, totalement refondus, et deux mille articles nouveaux ajoutés. Trois tables des mots français, latins et géographiques, facilitent les recherches; les huit tables astronomiques placées à la fin du 4^{ème} vol. avec la manière d'en faire usage, apprendront l'état du ciel aux personnes les moins instruites en astronomie.

(1) 6 volumes in-8°. 1795, chez le même libraire lequel fait la commission pour la France et les Pays étrangers.